



Arras, le 5 janvier 2018

## **Télépac : la procédure de télédéclaration des aides animales est ouverte**

La procédure de télédéclaration 2018 est ouverte depuis le 1er janvier 2018 pour les aides animales: aide ovine, aide caprine, aide aux bovins laitier et aide aux bovins allaitants.

- pour les aides ovines et caprines la télédéclaration est ouverte jusqu'au 31 janvier.
- pour les aides aux bovins allaitants et laitiers la télédéclaration est ouverte jusqu'au 15 mai.

La télédéclaration sur le site Télépac est obligatoire pour bénéficier de ces aides. Ce site permet de déposer sa demande d'aide et le cas échéant de modifier celle-ci.